



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public

Fédération Syndicale Unitaire

NRéf. SGal SC/CH

Paris, le 30 novembre 2009

Monsieur Luc CHATEL
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75357, Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Le SNEP-FSU vient d'apprendre que vous avez demandé aux groupes travaillant sur les concours de recrutement, de rendre leur copie en urgence et cela avec un certain nombre de contraintes : 4 épreuves seulement pour tous les concours, équilibre entre les coefficients du 1^{er} groupe et du 2^{ème} groupe, intégration de la « connaissance du monde éducatif » dans une épreuve d'admission.

Pour le CAPEPS (certificat d'aptitude au professorat d'EPS), cela remet totalement en cause les décisions prises par le précédent Ministère à l'issue de négociations avec l'Inspection générale EPS, la DGESCO et le SNEP représentatif de plus de 81 % de la profession.

En effet, alors que les consignes de 4 épreuves et d'égalité de coefficient entre admissibilité et admission étaient déjà présentes il y a un an lors du premier travail sur les concours, il avait été jugé indispensable que soient prises en compte les spécificités de l'EPS. La nécessité de vérifier les compétences des futurs enseignants dans des APSA diverses (connaissances, pratiques physiques, capacité à l'enseignement, ...), mais aussi le fait que les masters actuels en STAPS sont rarement centrés sur la discipline d'enseignement EPS mais généralement sur les sciences dures (physiologie, sociologie, psychologie, ...) avaient été reconnus par le ministère.

Vous-même aviez semblé attentif, lors de l'audience que vous nous avez accordée le 26 octobre 2009, à cette nécessité de masters centrés sur les problématiques de notre discipline d'enseignement et sur l'obligation d'avoir des enseignants EPS disposant d'un niveau de pratique suffisant dans les activités physiques, sportives et artistiques.

Dans le futur CAPEPS, le nombre d'évaluations, les coefficients attribués à celles-ci, influenceront directement sur le contenu des masters et la présence ou non de pratiques physiques dans la formation des futurs enseignants d'EPS. Un faible coefficient, une place mineure des pratiques dans le concours, n'inciteraient pas les étudiants à se préparer ; or il semble bien qu'avec les contraintes que vous entendez imposer, on s'achemine vers cela !

Le projet de CAPEPS, tel qu'il ressortait des discussions d'il y a quelques mois, avait retenu 5 épreuves (2 en admission et 3 en admissibilité) et des coefficients supérieurs pour l'admission, avec un équilibre entre les écrits, les oraux et les épreuves pratiques (sportives) d'environ 1/3, 1/3, 1/3. Cela faisait l'accord de toutes les parties citées précédemment et du Cabinet du Ministre.

Nous avons contacté la semaine passée M.Santana, chargé du dossier, qui avait accepté de nous recevoir rapidement pour que nous puissions développer nos arguments et propositions.
Comment comprendre et accepter la brusque accélération du traitement du dossier et l'imposition pour le CAPEPS de consignes globales, qui ne prennent pas en compte les spécificités de notre discipline d'enseignement et des études en STAPS ?

Dans ce dossier complexe concernant la transformation de la formation et du recrutement des enseignants, le SNEP émet de nombreuses critiques et demande une remise à plat générale et des négociations pour un tout autre projet. Le seul sujet qui faisait consensus en EPS était celui du contenu du concours (CAPEPS) tel que prévu l'an passé : quel est l'intérêt de briser cet accord, quelle en est la justification ?

Nous souhaitons, Monsieur le Ministre, que le dossier du CAPEPS soit examiné en prenant en compte ce qui avait été acté il y a quelques mois avec votre prédécesseur.

Le SNEP demande à être reçu en urgence sur ce dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Chabrol', written over a horizontal line.

Serge CHABROL
Secrétaire général